

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 1^{er} juin 2015

Secrétariat Général

Note

Sous-direction des personnels et du recrutement

Le bureau de la gestion des personnels et du recrutement

Affaire suivie par : Carole CESTO
carole.cesto@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 58 09 42 47 - Fax : 01 58 09 48 42

Objet : Nouvelle procédure dématérialisée d'inscription aux concours et examens

Depuis le 1^{er} décembre 2014, la sous-direction des personnels a lancé une nouvelle procédure d'inscription entièrement dématérialisée pour les concours et examens concernant les personnels administratifs ainsi que les concours et examens professionnalisés réservés relatifs aux agents non titulaires (dans le cadre de la loi « Sauvadet »).

Ce nouveau processus répond à la démarche de simplification de l'administration, voulue par le gouvernement. Elle permettra aux personnels qui souhaitent s'inscrire aux concours et examens, d'accéder à un formulaire en ligne simple, rapide et sécurisé, d'une grande fiabilité et directement exploitable par la division recrutement du bureau de la gestion des personnels et du recrutement.

Elle constitue une étape intermédiaire avant l'intégration du besoin dans le SIRH qui devrait intervenir à plus long terme et permettra d'ores et déjà d'acclimater les agents à une nouvelle façon de s'inscrire.

Les avantages de cette nouvelle façon de procéder sont nombreux :

- sécurité des informations transmises : le formulaire en ligne est hébergé sur une plateforme sécurisée (https) et accessible uniquement aux dates d'ouverture des concours. Tous les formulaires sont construits sur la syntaxe web suivante : <https://enqueteur.developpement-durable.gouv.fr/XXXXXX>
- accessibilité totale : les formulaires sont accessibles sur le réseau web depuis le réseau interne DGAC mais aussi externe. Les agents de Météo-France, les agents ne disposant pas d'un PC professionnel ou les agents en congés (maladie, ordinaire...) pourront donc s'inscrire avec une souplesse accrue et dans les mêmes conditions que les agents de la DGAC travaillant à horaires de bureau,



- simplicité de la procédure : en fonction du profil de l'agent et des questions filtrées auxquelles il aura répondu, le formulaire qui s'affiche est plus ou moins élaboré. Il est donc plus intuitif et rapide pour chacun de finaliser l'inscription en ligne,
- fiabilité des données : les risques de perte de dossier sont largement amoindris et la gestion des dates limite d'inscription simplifiée,
- enfin, pour les agents en charge du traitement des inscriptions, c'est l'assurance de recevoir dans un format harmonisé et dans les délais impartis les informations dûment remplies, avec une plus grande facilité de traitement et donc du temps supplémentaire au profit du conseil aux agents.

La division recrutement reste à l'écoute des agents et des candidats durant cette phase de transition.

La chef de la division « Recrutement »
SG/SDP1



Carole CESTO

